

**ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**

Entrée en 6<sup>ème</sup>

**Dossier d'inscription à déposer complet au collège**

**Le vendredi 21 juin 2019 de 17h00 à 19h00**

**Documents à fournir :**

- La demande d'inscription (chemise cartonnée) complétée et signée
- La fiche de renseignements « bleue » (la loi 78-17 du 08 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites dans ce formulaire, elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès des services du rectorat).
- Copie de votre livret de famille : pages concernant l'élève et ses parents.
- Copie du jugement de divorce ou séparation (si le cas se présente).
- La fiche d'urgence (fiche infirmerie).
- Une copie du carnet de vaccinations (concernant le vaccin suivant : D.T.P)
- L'imprimé concernant l'enseignement religieux (imprimé joint)
- 2 photos portant au dos les nom et prénom de l'élève
- Le chèque de 50€ pour la demi-pension à l'ordre de l'agent comptable du collège Paul Emile Victor (avec le nom du (des) enfant(s) au dos)
- Un RIB (du responsable financier)
- Copie du courrier d'admission en Section Sportive Scolaire Football Mixte (pour les élèves concernés)
- Fiche médicale pour la Section Sportive Scolaire Football Mixte (**si possible sinon pour le 5 juillet au plus tard**) (pour les élèves admis à la SSSFM)
- Bon de commande des fournitures scolaires + règlement (par chèque « à l'ordre de l'Association FCPE du collège Paul Emile Victor » – avec le nom du (des) enfant(s) au dos)
- Adhésion volontaire de 8 € au Foyer Socio-Educatif du collège Paul Emile Victor (par chèque « à l'ordre du FSE du collège Paul Emile Victor » - avec le nom du (des) enfant(s) au dos - ou en espèces)
- Adhésion volontaire de 15 € à l'Association Sportive (AS) du collège Paul Emile Victor (par chèque « à l'ordre de l'AS du collège Paul Emile Victor » - avec le nom du (des) enfant(s) au dos ou en espèces)  
*Pensez à joindre dès à présent l'autorisation parentale*

Les chèques (FSE, AS et de la demi-pension) ne seront encaissés qu'en septembre 2019

👉 **Une attestation d'assurance (responsabilité civile du chef de famille + individuelle accident) sera demandée à la rentrée.**